



Fédération suisse  
de gymnastique



stv-fsg.ch

# Manuel de gymnastique aux agrès de sociétés

2026

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1	Champ d'application .....	2
1.3	Bases .....	2
1.4	Documents complémentaires .....	2
<b>2.</b>	<b>Taxonomie .....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>Déroulement de la compétition .....</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Critères de taxation.....</b>	<b>4</b>
4.1.1	Taxation exécution individuelle.....	4
4.3.1	Taxation de la synchronisation .....	5
<b>5.</b>	<b>Programme .....</b>	<b>6</b>
5.1	Programme .....	6
5.1.1	Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques (point 1).....	6
5.1.2	Rythme, phrases musicales et tempo (point 2).....	7
5.1.3	Représentation de la musique (point 3) .....	8
5.1.4	Accents musicaux (point 4) .....	10
5.2	Conception.....	10
5.2.1	Composition de la production (point 5).....	10
5.2.2	Exercices et formes de mouvements (point 6).....	11
5.2.3	Trajectoires et changements (point 7).....	11
5.2.4	Utilisation de l'engin (point 8).....	12
5.3.1	Formations (point 9) .....	12
5.3.2	Moments de surprise, intérêt et originalité (point 10).....	13
5.3.3	Choix des éléments (point 11).....	13
5.3.4	« Prise de risque et sécurité » (point 12) .....	13
<b>6.</b>	<b>Petite équipe.....</b>	<b>14</b>
6.3	Matériel .....	14
<b>7.</b>	<b>Autres caractéristiques et documents accessoires.....</b>	<b>15</b>
7.4	Matériel ne devant pas être approuvé.....	16
Contrôle de la commande de matériel .....		17
7.5.1	Obligatoire.....	17
7.5.2	Facultatif .....	18
7.5.3	Interdit .....	18
7.6.1	Obligatoire.....	18
7.6.2	Interdit .....	18
<b>8.</b>	<b>Installation des anneaux balançants.....</b>	<b>19</b>
<b>9.</b>	<b>Divers.....</b>	<b>19</b>



# Manuel de gymnastique aux agrès de sociétés 2026

## 1. Introduction

### 1.1 Champ d'application

Le présent Manuel s'applique à toutes les formes de compétition aux agrès de sociétés (GAS).

### 1.2 Finalité et but

Ce manuel précise les règles générales des Directives de la gymnastique aux agrès de sociétés. Il a pour fonction d'être un moyen de consultation, une source d'informations pour les juges, formateurs-trices, entraîneurs, directions des concours et organisateurs-trices.

### 1.3 Bases

- Directives GAS

### 1.4 Documents complémentaires

- Fiches de notes accessoires
- Listes de matériel
- Directives de gymnastique aux agrès individuelle
- Catalogue d'éléments de gymnastique aux agrès

## 2. Taxonomie

### 2.1 Chute

Déduction de 0,04 pt par chute. Déduction de 0,4 pt max. sur la note finale. Les juges doivent se trouver dans une marge de tolérance d'une chute.

Chaque chute vue par juge compte 0,01 pt ; par conséquent, 0,04 pt par chute est déduit de la note intermédiaire à condition qu'elle ait été vue par l'ensemble des juges.

Si deux juges voient deux chutes et deux juges en voient une, soit un total de six chutes, 0,06 pt sera déduit de la note intermédiaire.

### 2.2 Clé de répartition du programme

La clé de répartition est identique pour toutes les catégories d'âge ; seul le classement diffère.

40	39	38	37	36	35	34	33	32	31
3.00	2.95	2.90	2.85	2.80	2.75	2.70	2.65	2.60	2.55
30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
2.50	2.45	2.40	2.35	2.30	2.25	2.20	2.15	2.10	2.05
20	19	18	17	16	15	14	13		
2.00	1.95	1.90	1.85	1.80	1.75	1.70	1.65		



## 2.3 Arrondis

Les notes sont arrondies au 2<sup>ème</sup> chiffre après la virgule (centième).

Les notes sont arrondies de la manière suivante :

- Si le chiffre des millièmes est un 0, 1, 2, 3, ou 4, il est arrondi.  
Exemple : 2.664 = 2.66
- Si le chiffre des millièmes est 5, 6, 7, 8, ou 9, il est arrondi.  
Exemple : 3.235 = 3.24

## 2.4 Loi de la majorité

La loi de la majorité s'applique pour définir les notes et le nombre de chutes.

- Situation 3:1 : corriger la note qui se trouve hors de la marge de tolérance.
- Situation 2:2 : il faut trouver une solution à l'amiable jusqu'à la tolérance et en faveur de la société.  
En cas d'égalité, la plus grande tolérance s'applique ; pour ce faire, comparer la notation de toutes les sociétés présentes sur l'aire de compétition.

# 3. Déroulement de la compétition

## 3.1 Interruption de la compétition

En principe, la production est interrompue par la société. En présence d'un danger invisible pour la société, le ou la juge 1 (J1), le ou la chef-fe de place (CP) ou la direction des concours (DC) est habilité-e à le faire.

Raisons d'une interruption de la production :

- coupure de la musique,
- rupture d'un engin (barre par exemple),
- la barre fixe ou l'ancrage se détache,
- blessure d'un-e gymnaste.

Si la production est interrompue, la DC en détermine la raison. Si possible, la société se voit attribuer un nouveau créneau horaire pour reprendre la production.

Une interruption de la musique peut entraîner une déduction sur la note si un support audio défectueux a été remis. Le groupe spécialisé (GS) recommande donc de continuer à travailler. Les juges sont tenus d'évaluer tout ce qu'ils voient. Il en résulte une note finale pour la production présentée. Si la production se poursuit sans musique, un nouveau départ peut être accordé en accord avec la DC, ou la note peut être acceptée. La note n'est pas annoncée.

## 3.2 Chronométrage

Sur place, la durée d'échauffement est chronométrée par le ou la CP.

La durée de la production peut être chronométrée par le ou la J1. Étant donné que de nombreuses manifestations fonctionnent déjà avec FSG-Contest ou avec des morceaux de musique déjà téléchargés, le contrôle de la durée de chaque morceau peut être délégué. La durée du morceau est affichée sur l'installation de musique. Si cette durée dépasse les 5 minutes maximales, un contrôle supplémentaire doit être effectué. La durée maximale de 5 minutes ne doit pas être dépassée. Le morceau de musique fait foi.

## 3.3 Début de la musique

Le GS recommande de demander au ou à la J1 de veiller à ce que l'ensemble des juges (J) soient sur place. Le signal de la musique est donné soit par le ou la J1 soit par le ou la CP, d'entente avec la DC.



### 3.4 Protêts

Les recours contre les décisions des juges ou de la DC doivent être soumis par écrit à la DC dans les 30 minutes suivant la communication de la note ou conformément aux Prescriptions de concours. Une taxe de CHF 200.00 ou conforme aux Prescriptions de concours doit être acquittée simultanément.

Le recours est discuté avec le ou la responsable de la DC et le ou la J1 qui fait ensuite part de la décision à la société.

En cas de rejet de l'opposition, les frais ne sont pas remboursés. En cas d'acceptation de l'opposition, la société récupère les CHF 200.00 et la note est corrigée.

## 4. Critères de taxation

### 4.1 Exécution individuelle

Tous les éléments de technique et de maintien sont évalués conformément aux Directives en vigueur de gymnastique aux agrès individuelle.

Les éléments qui ne figurent pas dans les règlements sont évalués dans la mesure du possible en technique et maintien. L'élément effectué peut être soumis au GS GAS pour être classé ([vgt@stv-fsg.ch](mailto:vgt@stv-fsg.ch)).

#### 4.1.1 Taxation exécution individuelle

Très bien 4.0 - 3.8 points	Exécution : technique et maintien très bons, pas d'erreurs ou erreurs mineures.
	La hauteur de l'élan et du saut et les réceptions se situent dans la fourchette parfaite, voire erreurs mineures. Exemple : genou légèrement plié, pied flex, petit pas lors de la réception.
Bien 3.7 - 3.3 points	Exécution : technique et maintien très bons, pas d'erreurs ou erreurs moyennes.
	La hauteur de l'élan et du saut et les réceptions se situent dans la fourchette bien. Les éléments sont effectués avec assurance. Exemple : jambes pas fermées, légèrement écartées. Phases d'ouverture visibles, plusieurs pas lors des réceptions.
Suffisant 3.2 - 2.5 points	Exécution : technique et maintien contiennent des erreurs plus graves.
	La hauteur de l'élan et du saut et les réceptions sont suffisantes. Les éléments sont parfois effectués avec peu d'assurance. Exemple : aucune ouverture visible, réceptions avec grande suite de pas.
Insuffisant 2.4 - 1.5 points	Exécution : technique et maintien contiennent des erreurs graves ou ne sont pas visibles.
	La hauteur de l'élan et du saut et les réceptions sont encore suffisantes pour pouvoir effectuer les éléments. Ceux-ci sont exécutés avec une plus grande difficulté. Exemple : éléments qui se terminent presque par une chute.



## 4.2 Chute

La chute est un événement qui se produit sur ou d'un engin et qui amène le ou la gymnaste, par une position finale du mouvement incorrecte, à chuter.

Lors des réceptions, la position finale doit être montrée et clairement reconnaissable. Nous voulons voir « aurait pu être debout ».

Sont taxées comme chutes, les réceptions sur les genoux, le dos, le ventre, sur le côté, sur les fesses, à quatre pattes et les appuis avec les mains pour éviter de tomber. Se relever à l'aide des mains n'est considéré comme une chute que si l'on aurait pu éviter de retomber.

Si l'exécution d'un élément mène à l'interruption abrupte dans son déroulement et qu'il est impossible d'exécuter l'élément suivant, cela est également taxé comme chute.

Les positions qui ne sont pas maintenues lors d'exercices avec partenaires, comme lors de positions acrobatiques ou de portés, sont aussi taxés de chute. Si les deux personnes sont concernées par la chute, toutes deux sont taxées comme chute.

Un léger déséquilibre sera défini comme faute technique. Par exemple, le fait de se relever d'un roulé en avant avec les mains est considéré comme une faute technique et est évalué dans l'exécution individuelle.

Les éléments chorégraphiques sans position finale fixe ou définie (salto av.  $\frac{3}{4}$  depuis un caisson, etc.) ne sont pas taxés comme chute dans le sens de la créativité.

Les éléments « tenus » doivent être montrés, mais en fonction de l'interprétation de la musique, ils ne doivent pas forcément être tenus 2 secondes. Les positions finales se trouvent dans le catalogue des éléments de gymnastique aux agrès

L'aide de l'entraîneur, active, est évaluée dans l'exécution individuelle.

*Par aide active de l'entraîneur s'entend l'aide/le soutien visible pour l'exécution d'éléments peu sûrs de la part de l'entraîneur ou d'un-e gymnaste. Pour autant que cela n'ait pas été conceptualisé en chorégraphie, la taxation s'effectue lors de l'exécution individuelle*

## 4.3 Synchronisation

Il existe deux définitions de la synchronisation.

D'une part, la gymnastique synchronisée est évaluée par rapport aux éléments exécutés et aux gymnastes (même élément, même hauteur, même largeur, etc.). Tout ce qui est montré dans la production est évalué en termes de synchronisation. Les différences de taille entre les gymnastes doivent être prises en compte lorsque l'élément est initié et exécuté simultanément.

D'autre part, la gymnastique synchronisée est évaluée par rapport à la musique. Saut, entrée ou déclenchement d'un élément en rythme avec la musique (point du programme 2).

### 4.3.1 Taxation de la synchronisation

Très bien 3.0 - 2.8 points	Pas d'erreurs, ou erreurs minimales, dans l'exécution temporelle et spatiale.
Bien 2.7 - 2.1 points	Erreurs moyennes dans l'exécution temporelle et spatiale.
Suffisant 2.0 - 1.1 points	Erreurs majeures dans l'exécution temporelle et spatiale.



## 5. Programme

### 5.1 Programme

La musique est à la base de tous les programmes GAS. C'est son caractère et ses particularités qui déterminent le déroulement de la production.

Concernant les critères de taxation liés à l'interprétation, la production est évaluée en fonction de la musique.

#### 5.1.1 Morceaux de musique, transitions, modifications artistiques (point 1)

**But :**

*Le morceau de musique respecte les phrases musicales, les transitions soutiennent la musique, les changements de musique ne frappent pas.*

Description :

Si un morceau de musique est modifié ou coupé, la cohérence de la musique doit être respectée. Les phrases musicales sont respectées lors de transitions. Il n'y a pas de coupures des séquences musicales.

Les modifications artificielles de la musique ne dérangent pas et soutiennent le mouvement.

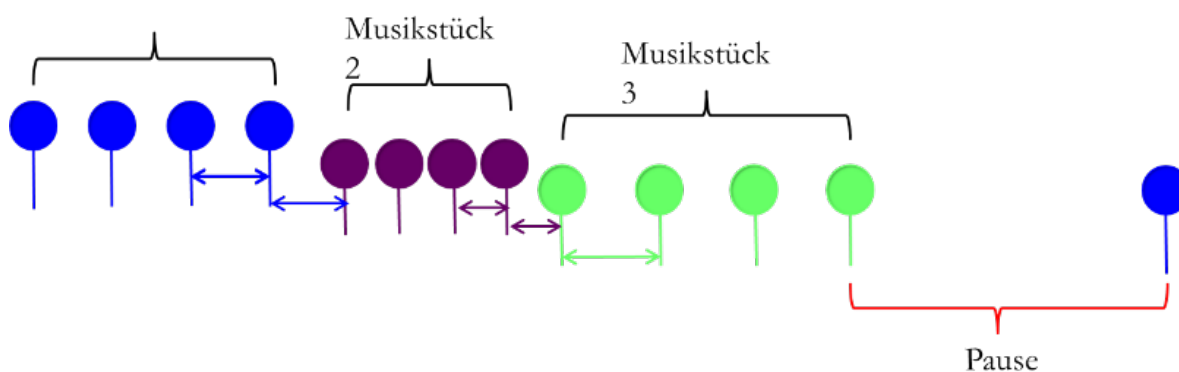
Les transitions entre différents morceaux de musique tout comme le choix des morceaux de musique sont faits en rapport avec la chorégraphie/production.

Un signal de départ artificiel, des modifications inadaptées de la musique, comme de sa vitesse, ne sont pas autorisés.

Si l'on entend qu'un seul morceau de musique, pour autant qu'il soit bien coupé ou modifié, le point sera attribué. Attention aux compositions déjà mixtes qui ont un mauvais rendu.

Coupure musicale :

Pour que la coupure de la musique soit correcte, le dernier temps de la musique en cours doit précéder directement le premier temps du morceau suivant.



Si une pause est effectuée pour présenter une transition musicale plus appropriée, le point ne sera attribué que si cette pause est transcrite dans la chorégraphie.

## 5.1.2 Rythme, phrases musicales et tempo (point 2)

**But :**

*Les mouvements, pas et sauts sont en accord avec le rythme, les phrases musicales et le tempo de la musique (synchronisation avec la musique).*

Description :

Un morceau de musique est vivant et produit des effets sur le corps grâce au rythme de la musique. Chaque style musical a son rythme propre qui fait bouger le corps d'une certaine manière (marcher au pas, valse, samba, tango, lambada, etc.)

Ce rythme doit se refléter dans ou autour de l'engin et être visible.

Comme il se peut que plusieurs rythmes ou d'autres rythmes soient dominants dans un morceau de musique, il faut également que ces rythmes différents soient visibles et retranscrits dans la chorégraphie.

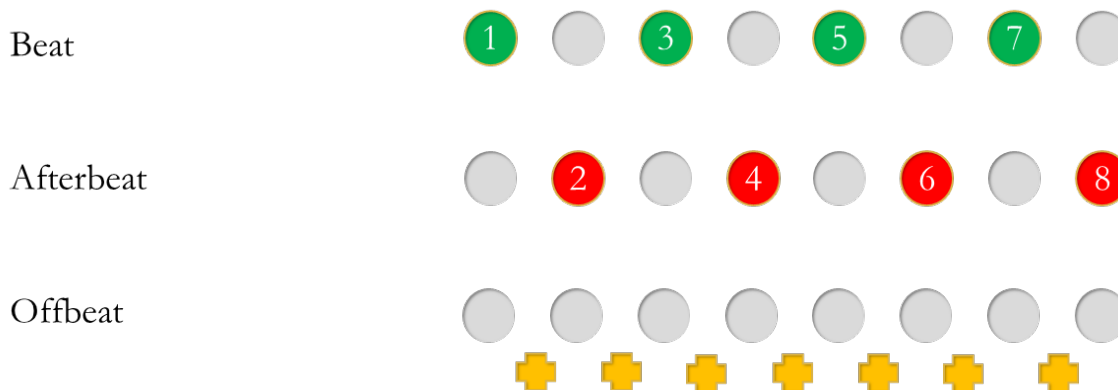
Il faut mettre en œuvre les voix, instruments ou percussions audibles du premier plan (instrument de percussion et à effet).

Phrases musicales et tempo :

Pour simplifier, en Europe la musique est cadencée avec l'accent régulièrement mis sur l'intonation du pouls ou du coup de base. On retrouve habituellement une cadence 4/4 et 3/4.

La cadence est décisive pour compter. Si, lors de la cadence 4/4 on compte 1-8 (= 2 cadences, voire en fait 2x 1-4), il faut compter 1-6 pour une cadence 3/4. La valse viennoise est un exemple typique de la cadence  $\frac{3}{4}$  (123, 123, 123).

Le tempo correspond au nombre de battements par minute (**Beats per Minute = bpm**). Ce point est rempli si le déroulement des éléments, les combinaisons de pas ou si la vitesse des éléments est en accord avec les phrases musicales respectivement le tempo.



Certains morceaux sont toujours accentués sur 1, 3, 5, 7 = « beat » ; cela signifie que l'accent est toujours mis sur les chiffres impairs (par exemple Pegasus, Skyline).

Certains morceaux sont toujours accentués sur 2, 4, 6, 8, c'est-à-dire « après le beat » ; cela signifie que l'accent est mis sur les chiffres pairs (par exemple Helene Fischer, Atemlos).

Certains morceaux sont toujours accentués entre 1, 2 = « Offbeat » ; c'est-à-dire que l'accent est mis sur « et » (par exemple Bob Marley, Sunshine Reggae oder Ace of Base - All that she wants).

Pour les engins, nous recommandons les valeurs indicatives suivantes, mais d'autres tempo sont également possibles :

<b>Engin</b>	<b>BPM</b>
Barres	48-54
Barres asymétriques	60-80/120
Anneaux balançants	48-52 ou double (selon la longueur des cordes des anneaux)
Trampoline	40-44
Barre fixe	44-50
Saut	60/120/240
Sol	tous les tempos
Rhönrad	tous les tempos

### 5.1.3 Représentation de la musique (point 3)

**But :**

*Les formes de mouvements présentées sont en accord avec la musique et ses variations*

Description :

Les variations dynamiques des séquences musicales (fort-faible, rapide-lent, doux-puissant) sont transcrites dans la production. La mélodie, les éléments harmonieux et rythmiques de la musique sont toujours bien visibles dans la chorégraphie et retranscrits en mouvements. Les effets entre l'harmonie et la mélodie de la musique sont interprétés dans le mouvement. Les mouvements sont montrés sur les accents de la mélodie. La forme du mouvement doit être en accord avec la musique.

Les caractéristiques de la musique ou ses particularités doivent être en accord avec les mouvements/effets présentés. Les variations peuvent être effectuées sur la forme comme varier les formations, les positions (groupé-carpé-tendu) ou en termes de progressions (saut roulé-salto-double salto).

La mélodie ou les accentuations marquées définissent cependant le type d'exécution des éléments. L'utilisation des éléments effectués dépend fortement de la musique choisie.

La mise en œuvre optimale de plusieurs instruments ou de voix qui ont le même sens musical peuvent être tous deux rendus visibles de manière indépendante, par exemple en changeant les formations, les éléments ou avec des changements en deux ou plusieurs groupes.

Les mélodies/harmonies au premier plan doivent être transposées de manière adéquate.



## Puissance du son

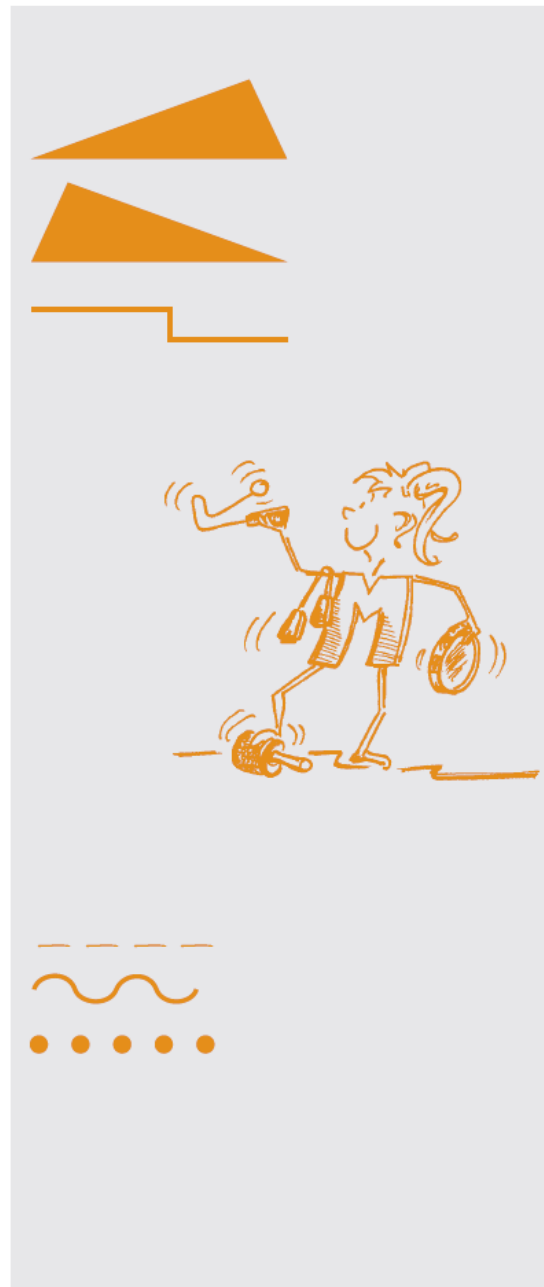
- Dynamique:** fort/faible
- augmentation progressive du volume
  - baisse progressive du volume
  - changement soudain: «dynamique en terrasse»

## Hauteur du son

- Méodie:**
- suite irrégulière de bruits, de sons, de tonalités
  - changements d'«ambiances» dans différentes tonalités, graves et aiguës.
- Harmonie:**
- concordances variables
  - polyphonie
  - accords (dur, mou)

## Qualité du son

- Articulation:** l'articulation détermine en grande partie le caractère d'un morceau de musique.
- On établit une distinction entre:
- portato: ample, soutenu, long, doux
  - legato: rond, lié, léger, coulant, frotté
  - staccato: pointu, court, dur
- La manière de jouer des instruments peut encore renforcer ces caractéristiques.
- Instrumentation:** instruments utilisés, sons
- timbres – instruments nombreux, peu nombreux
  - nuances – instruments clairs, instruments sombres



Source : Manuel J+S musique et mouvement

#### 5.1.4 Accents musicaux (point 4)

**But :**

*Les accents musicaux claires et audibles doivent être interprétés et mis en œuvre de manière chorégraphique et gymnique.*

Description :

Un accent est un son qui détermine un temps, ou une suite de temps dans une phrase musicale.

Il peut également signifier un point important de la musique ou un moment fort d'un morceau.

Dans la plupart des cas, un accent est une modification abrupte du volume de la musique avec un son différent.

Ces accents ou parties sonores différentes sont transcrites à l'aide d'éléments gymniques, de formations ou de mouvements. Le corps dans son entier ou un engin peut être utilisé comme moyen d'expression de ces accents. Plusieurs formes différentes doivent être utilisées pour transcrire ces changements d'accents durant la production.

#### 5.2 Conception

La conception est un processus de création visant à transcrire une idée directrice et à la rendre compréhensible par d'autres.

##### 5.2.1 Composition de la production (point 5)

**But :**

*Les différentes parties de la production forment un tout.*

Description :

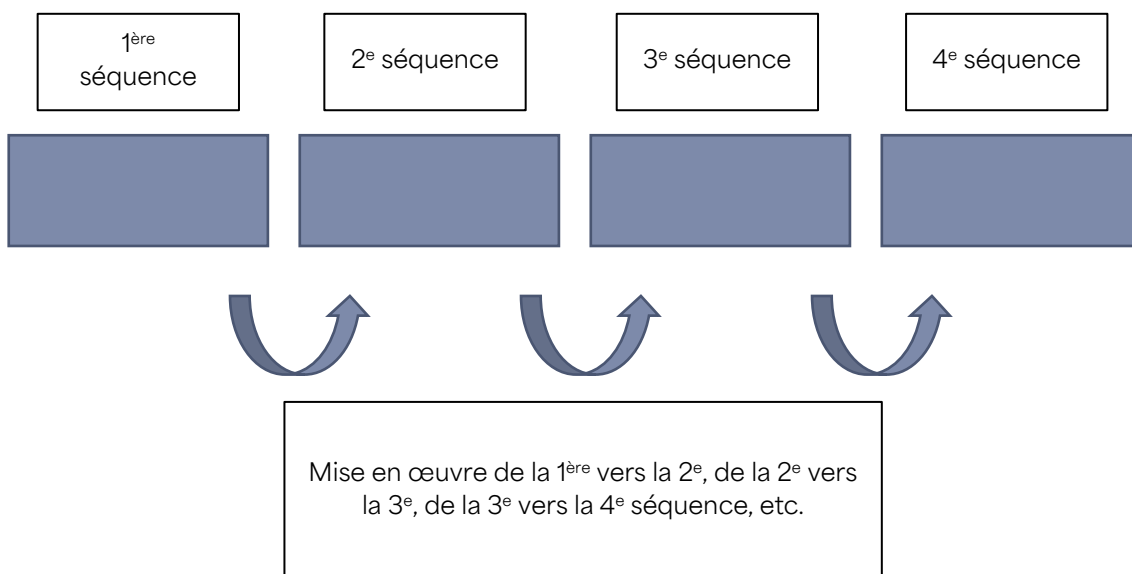
Ce point tient compte de la manière dont tout est composé.

Les installations hors engin sont un complément et un soutien.

La gymnastique aux agrès reste au centre.

Est-ce que les images et les chorégraphies sont isolées ou sont-elles organisées les unes avec les autres. Les séquences choisies doivent correspondre les unes aux autres et former une image cohérente. Le programme est conçu de manière à être aussi imprévisible que possible, il est passionnant et captivant.

Sont définis comme séquences les exercices et suites effectués ainsi que leurs transitions :



## 5.2.2 Exercices et formes de mouvements (point 6)

**But :**

*Les exercices comportent des formes de mouvements variés et coordonnés.*

Description :

Des éléments complémentaires et harmonieux, liés au mouvement, au thème et au type, doivent être combinés sur les engins utilisés tout au long de la production.

Les éléments sont présentés les uns dans les autres, à part, et les uns avec les autres. Cela veut dire que lors d'un déroulement, un élément qui se termine peut également être utilisé comme début pour un autre exercice. Les exercices, parties d'exercices et formes de mouvements sont variées et adaptées les unes aux autres.

Ces mouvements gymniques, en commun ou à part, doivent aussi être visibles dans l'espace tridimensionnel. Lorsque cela est possible, plusieurs niveaux dans l'espace doivent être introduits.

En complément aux éléments, des éléments avec partenaire peuvent être utilisés.

Des éléments qui traduisent une même thématique ou qui ont la même forme de mouvement sont des éléments qui sont des mêmes liaisons clés ou qui ont les mêmes mouvements et/ou positions clés.

Par conséquent, en présence uniquement d'un mouvement de bras identique effectué à plusieurs engins, il ne s'agit pas de forme de mouvement apparentée.

## 5.2.3 Trajectoires et changements (point 7)

**But :**

*Le positionnement et les déplacements soutiennent l'ensemble de la production.*

Description :

Les déplacements et les repositionnements sont intégrés dans leur ensemble à la production et ne dérangent pas le déroulement. Ils sont présentés sur la musique. Ils sont adaptés et interprétés dans la chorégraphie ou de manière gymnique. Le changement de position est logique, construit et harmonieux. Cela vaut pour tous les engins.

Par exemple, si des gymnastes doivent se dépêcher individuellement, afin de se repositionner pour commencer un nouvel élément, le déplacement n'est pas structuré de manière optimale. Les déplacements ou les changements d'espace qui pourraient perturber ou gêner les gymnastes actifs dans le déroulement des exercices sont également défavorables. Idéalement, la position finale d'un gymnaste après avoir effectué un élément est également sa position de départ pour l'élément suivant.

Les déplacements avec plusieurs gymnastes simultanés doivent être harmonieux.

Lors d'un exercice aux anneaux, les pousseurs font partie intégrante de l'image globale. Cette dernière doit donc être intégrée dans la production.



## 5.2.4 Utilisation de l'engin (point 8)

**But :**

*Tous les engins sont utilisés durant toute la durée de la production en fonction de leur installation.*

Description :

Ce point traite aussi bien d'un engin seul dans une discipline que de tous les engins ensemble qui forment un tout.

Les engins sont utilisés dans leur ensemble et de manière différente. Des entrées ou des sorties d'engins ainsi que des parties d'exercices seront effectuées plusieurs fois sur différents fronts, montrés sur différents côtés. Il faut tenir compte de la mise en place des engins. Lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer une entrée ou une sortie sur un côté de l'engin, elles ne sont pas exigées.

Tous les engins choisis doivent être utilisés à plusieurs reprises durant la production.

La mise en place des engins est claire et forme un tout. Aucun n'engin n'est mis à part. Il n'y a pas de « scènes secondaires » qui soit peu visibles ou mal présentées.

Les éléments sur des engins auxiliaires sont jugés sur la technique, la tenue et la synchronisation, mais ne sont pas des éléments qui peuvent être comptés au sens des Directives.

## 5.3 Diversité

La diversité décrit la variété, l'originalité et la richesse de chaque point ci-après.

Tous les critères de jugements définis dans la diversité de la production sont établis en lien avec les variantes possibles dans la chorégraphie à ou autour des engins.

### 5.3.1 Formations (point 9)

**But :**

*Les formations présentées sont diversifiées*

Description :

L'espace à disposition, la surface de présentation et les engins sont utilisés à l'aide de plusieurs types de formations. L'effet sur les engins est visible. Il est important de prendre en considération l'espace à disposition. Les formations sont adaptées à la taille du groupe

La totalité de la surface de présentation est utilisée.

Tous les gymnastes sont intégrés à la production.

Exemples :

Formation	Variantes de formations	
Types de base	Nombre de gymnastes	Direction
Colonne / ligne / en canon Vague Triangle / flèche Cercle Carré Croix Etoile Etc.	Seul / une personne A deux A trois A quatre A cinq A six Etc.	Sur le même front Face à face L'un après l'autre Ensemble, à part Dans l'axe De travers En diagonale D'en haut vers le bas D'en bas vers le haut

Il n'y a aucune limite à l'imagination. Les formations doivent être choisies en fonction de leur qualité et doivent être reconnaissables.



### 5.3.2 Moments de surprise, intérêt et originalité (point 10)

**But :**

*Certains moments suscitent de l'intérêt, novateurs et marquent par leur originalité et la surprise qu'ils dégagent.*

Description :

Dans le déroulement de la production des moments de surprise seront proposés au public. Toutefois, ils doivent être en lien avec l'interprétation et la composition de la production.

Un moment de surprise peut être mis en forme par une modification de position, de plusieurs gymnastes, ou d'une seule personne lors d'un élément gymnique.

Cela se traduit chez les spectateurs par des commentaires tels que : « wouah », « cool », « super idée » etc. Un moment de surprise ne doit pas forcément être présenté au travers d'un élément ou sur un engin.

Il y a une certaine prise de risque en termes d'attractivité et de créativité.

Originalité = particularité, spécificité, nouveauté ou unicité.

### 5.3.3 Choix des éléments (point 11)

**But :**

**Il y a une grande variété dans les éléments.**

Description :

Le choix des éléments est riche en variété et principalement choisi dans la terminologie.

Il y a des variations dans le déroulement et l'exécution des mouvements (groupé, carpé, tendu) et autour d'axes différents. Les éléments sont répartis durant toute la production.

- Axe longitudinal (rotation, pirouette, etc.)
- Axe transversal (roulé av./arr., etc.)
- Axe sagittal (roue, etc.)

### 5.3.4 « Prise de risque et sécurité » (point 12)

**But :**

**La prise de risque ne se fait pas au détriment de la sécurité des gymnastes.**

Description :

Ce risque admis ne se fait jamais au détriment de la sécurité des gymnastes.

La disposition des accessoires et des agrès est conçue pour assurer la sécurité des gymnastes. Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité des gymnastes. Les tapis et les accessoires sont utilisés de manière appropriée et correcte.

Le réglage des anneaux peut être déduit en cas d'utilisation/manipulation négligente, comme indiqué au point 12.

Comptage évident et perturbateur et aide verbale au sein du groupe de gymnastes (aide passive).



## **6. Petite équipe**

### **6.1 Généralités**

La petite équipe est une offre de sport de masse de gymnastique aux agrès de sociétés notée comme concours individuel lors d'une Coupe, d'une fête de gymnastique ou d'une Journée de gymnastique jeunesse.

### **6.2 Notation**

La notation s'appuie sur la même taxation et les mêmes critères que les Directives GAS.

La notation tient compte de la taille des groupes en faveur des gymnastes.

### **6.3 Matériel**

Une liste de matériel énumère le matériel des petites équipes.

Le sol nécessite un carré de 12mx12m. Installation libre mais la longueur et la largeur ne doivent pas se juxtaposer.



## 7. Autres caractéristiques et documents accessoires

### 7.1 Liste de matériel pour la gymnastique aux agrès de sociétés

Discipline et engins	BP	BAS	BF	AB	SO	SA	CE	RR	TR
Barres de compétition	6						4		
Barres scolaires avec tremplin au sol	6						4		
Barres scolaires avec tremplin		6					4		
Barre fixe			6				4		
Anneaux balançants				6					
Trampoline									4
Mini-trampoline open end	6		6			6	6		
Rhönrad (le sien)								6	
Tremplin Reuther	6	6	6				6		
Caisson 5 éléments	6		6			6	4		8
<b>Tapis</b>									
Tapis de saut 40 cm avec bandes velcro			6	6		6	4	6	4
Tapis de réception 16 cm	6	6	6	12		6	6	6	4
Praticable 12 x 12 m (88 tapis + tapis de sol)					1				
Tapis normaux 110 x 160 x 7 cm	42	42	42	54		42	48	6	18
Tapis de sol 12 x 2 m							4		
<b>Matériel accessoire</b>									
Démarcations élan						6	4		
Bandes velcro 12 m							3		

\*Installation au sol selon Directives ou Manuel GAS.



## 7.2 Liste de matériel petite équipe

Discipline et engins	BP	BAS	BF	AB	SO	SA	CE
Barres de compétition	2						3
Barres scolaires avec tremplin au sol	2						3
Barre fixe		2					3
Anneaux balançants			3				3
Trampoline				3			
Mini-trampoline open end							
Rhönrاد (le sien)	2		3			2	3
Tremplins Reuther							
Caisson à 5 éléments	2	2	3				3
Barres de compétition	2		3			2	3
<b>Tapis</b>							
Tapis de saut 40 cm avec bandes velcro			3	3		2	2
Tapis de réception 16 cm	2	2	3	6		2	3
Sol 12 x 12 m (88 tapis + tapis de sol)	24	24	24	24	24	24	24
Tapis normaux 110 x 160 x 7 cm							4
<b>Matériel accessoire</b>							
Démarcations d'élan						4	4
Bandes velcro 12 m							1

\*Installation au sol selon Directives ou Manuel GAS.

## 7.3 Matériel devant être approuvé

Une demande doit être adressée pour tous les engins, engins accessoires et matériel supplémentaires ne figurant pas sur la liste (parapluies, etc.). La décision est du ressort de la direction des concours concernée.

## 7.4 Matériel ne devant pas être approuvé

Accessoires autorisés à apporter soi-même : tapis antidérapants, kit de fixation, cordes et serre-joints pour fixer les appareils et les tapis, max. 6 entretoises pour fixer le mini-trampoline. Pour tout autre accessoire, aide ou appareil similaire, une demande doit être soumise conformément aux Directives GAS.



## Contrôle de la commande de matériel

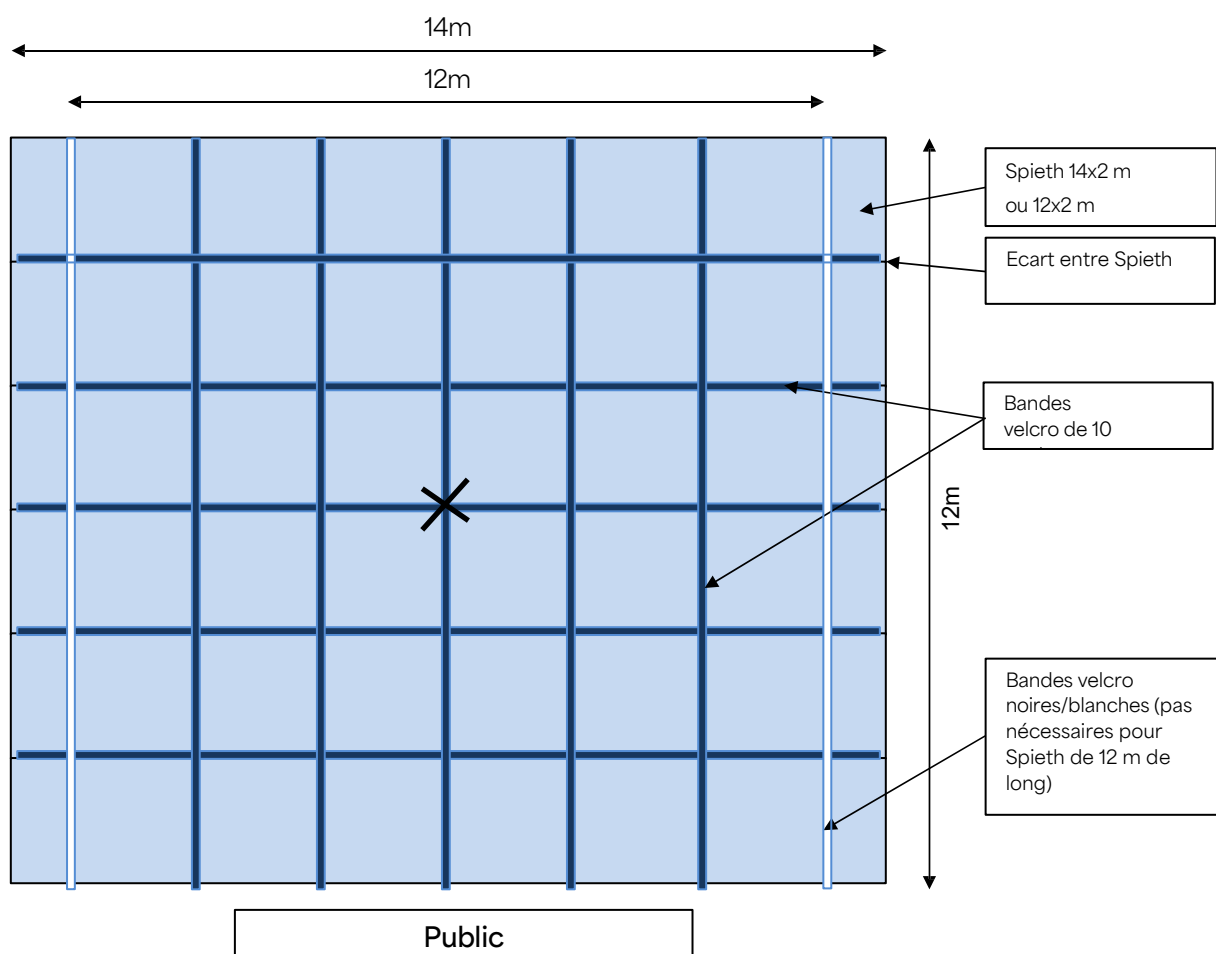
Les sociétés doivent donner des indications aussi précises que possible sur le matériel. La direction des concours contrôle l'utilisation du matériel.

Si ce contrôle révèle que la société a déclaré trop de matériel et en utilise donc moins que ce qui a été déclaré, cela peut donner lieu à une déduction de la finance de garantie. Vous trouverez des informations plus détaillées dans les Prescriptions de concours.

Si la société a déclaré trop peu de matériel et doit en utiliser davantage, cela peut être sanctionné par une déduction d'ordre, conformément aux Directives GAS, Infraction aux directives.

Afin que les sociétés puissent remplir la liste du matériel de manière aussi précise que possible, il est recommandé de leur accorder un deuxième délai pour corriger la liste, par exemple en les laissant corriger à nouveau la liste du matériel en février pour une fête de gymnastique.

### 7.5 Installation du praticable de gymnastique aux agrès de sociétés



#### 7.5.1 Obligatoire

- 6 pistes de sol 14 x 2 m (ou 12 x 2 m) parallèles au public puisque la majorité des gymnastes travaillent de gauche à droite.
- 88 tapis normaux ou deuxième installation comme base.
- 5 bandes velcro de 10 cm de large pour tenir les pistes ensemble.
- 5 bandes velcro de 10 cm de large en transversal pour l'orientation des gymnastes.
- Indication au milieu avec 2 bandes velcro de 50 cm

Aucun marquage supplémentaire n'est autorisé (magnésie, bandes velcro, etc.).

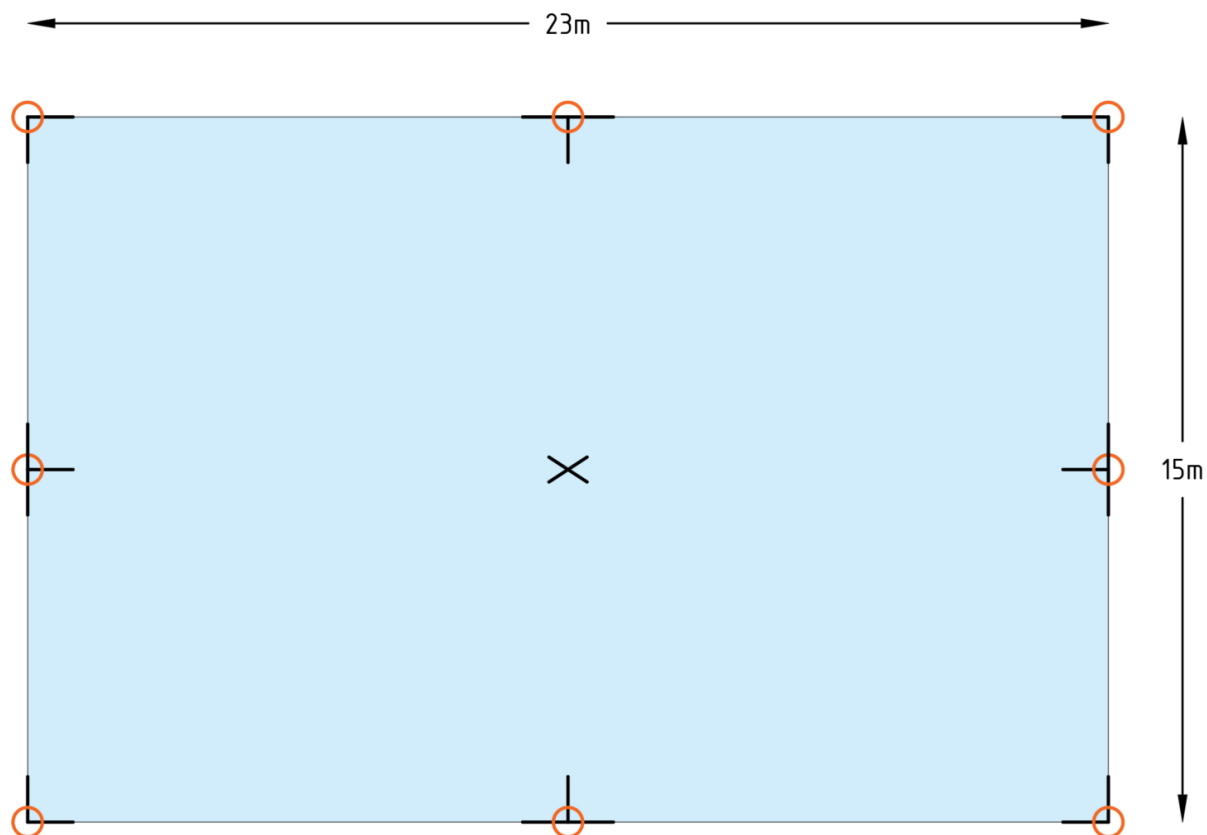
### 7.5.2 Facultatif

- 2 bandes velcro blanches ou noires pour recouvrir le praticable de 12 x 12 m de long de 14 m de long.

### 7.5.3 Interdit

- Il est interdit de modifier l'installation durant toute la durée de la compétition. Il est interdit d'enlever les bandes velcro.

### 7.6 Installation du praticable de rhönrad



#### 7.6.1 Obligatoire

- Surface de 23x15 m ou autre (sol non glissant et sans magnésie)
- 8 cônes de marquage à chaque angle et dans chaque moitié
- Indication du milieu avec 2 bandes velcro de 50 cm

#### 7.6.2 Interdit

- Il est interdit de modifier les marquages au sol pendant toute la durée de la compétition

## 8. Installation des anneaux balançants

### 8.1 Remarque à l'attention des moniteurs·trices, juges, directions de concours et organisateurs·trices

Nous renvoyons aux articles suivants des Directives :

- Dispositions de sécurité aux anneaux balançants
- Anneaux balançants

### 8.2 Recommandation à l'intention des sociétés et des organisateurs·trices

- Ajuster la hauteur à l'aide de tapis.
- Il est possible de régler la hauteur pendant la production en réglant les chaînes. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que la chaîne ne glisse du support.
- Il est interdit de tenir ou de serrer les chaînes et les cordes tant que les boulons ne sont pas correctement enfoncés.
- Attendre que le ou la gymnaste se soit réceptionné·e sur le tapis après avoir quitté les anneaux pour régler ceux-ci (traction des boulons).
- Des marquages peuvent être apposés sur les maillons de la chaîne, mais doivent être retirés dans la minute suivant la démonstration et ne doivent laisser aucun résidu (par ex. colle ou similaire).

Conformément aux Directives GAS, les sociétés sont autorisées à régler la hauteur à l'aide d'un réglage à chaîne, en tenant compte des critères énoncés.

Sur les anciennes installations qui ne disposent que d'une barre de sécurité, le réglage ne peut être effectué que lorsqu'aucun gymnaste ne se trouve sur les anneaux. Pour ce type d'installations, l'organisateur ou la direction des concours doit définir à l'avance les dispositions et prescriptions applicables et les communiquer aux participants. Les Prescriptions de concours de l'organisateur sont contraignantes ; elles peuvent varier des Directives GAS et doivent être mentionnées les règles de compétition.

## 9. Divers

### 9.1 Evaluation des notes à partir de l'outil GAS

La FSG fournit un outil de saisie des notes pour les compétitions GAS.

### 9.2 Questions au groupe spécialisé de gymnastique aux agrès de sociétés

Les questions sont à envoyer à [vgt@stv-fsg.ch](mailto:vgt@stv-fsg.ch).

Edition 2026

Editeur : Fédération suisse de gymnastique, Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau, 062 837 82 00, [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch).

Rédaction : Fédération suisse de gymnastique, division de l'encouragement du sport, secteur de gymnastique aux agrès.

Disposition : Fédération suisse de gymnastique, division marketing et communication.

Copyright : Fédération suisse de gymnastique (réimpression autorisée pour sociétés et membres FSG avec mention des sources).

